FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Académie de Musique et Arts de la Parole d'Enghien - rue des Ecoles, 30 à 7850 Enghien

Enseignement Secondaire Artistique à horaire réduit / Annexe G **Année scolaire 2018-2019**

Domaine : **O Musique** **O Arts de la Parole**

Elève : **O Première Inscription** **O Réinscription**

Nom :.....**Prénom:**.....**Sexe : H / F**
Numéro national:..... **Lieu de naissance:**.....
Rue et n°.....**Localité**.....
Téléphone :.....**ou**.....**ou**.....
Adresse e-mail (en majuscules svp) : .....

Etudes artistiques déjà suivies et/ou en cours dans un autre établissement d'enseignement artistique (ESAHR ou ESA)
.....
Je m'engage à ne pas m'inscrire dans un même cours auprès d'un autre établissement d'enseignement artistique subventionné ou organisé par la Communauté Française (CF).

DROIT D'INSCRIPTION (conformément à l'arrêté du 20/11/1995) ;
Chaque dossier doit contenir une copie d'un document d'identité attestant de la date de naissance de l'élève

SITUATION DE L'ELEVE	DOCUMENT COMPLEMENTAIRE	A PAYER
moins de 12 ans/né(e) après le 31 décembre 2006		
plus de 12 ans/inscrit enseignement primaire	attestation de l'école primaire fréquentée	0
chômeur complet indemnisé	attestation de l'ONEM ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats), **annexe H4**	0
à charge d'un chômeur complet indemnisé ayant le statut de chef de ménage reconnu par l'ONEM	attestation de l'ONEM ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats), **annexe H4** + composition de ménage	0
bénéficiant du revenu d'intégration	attestation du CPAS	0
à charge d'un bénéficiaire du revenu d'intégration	attestation du CPAS + composition de ménage	0
handicapé(e)	attestation du Service public fédéral Sécurité sociale, de l'AViQ (Wallonie) ou du Service PHARE (Bruxelles)	0
à charge d'une personne handicapée	attestation du SPF Sécurité sociale, de l'AViQ (Wallonie) ou du Service PHARE (Bruxelles) + composition de ménage	0
demandeur d'emploi en période de stage d'insertion professionnelle	attestation du FOREM ou d'ACTIRIS (respectivement, les **annexes H3 et H2**) ou du VDAB ou de l'ADG	0
Pensionné(e) sous statut GRAPA	attestation du service Fédéral des pensions	0
troisième enfant et les enfants suivants inscrit(s) dans un établissement de l'ESAHR (enfant(s) le(s) moins âgé(s))	preuve des inscriptions pour les 2 enfants plus âgés + composition de ménage	0
S'étant acquitté du droit d'inscription dans un autre établissement de l'ESAHR	attestation officielle (**annexe H5**) émanant de l'établissement de l'ESAHR	0
inscrit en humanités artistiques dans l'ESAHR	attestation d'inscription de l'établissement d'enseignement secondaire de plein exercice organisant cette option	0
inscrit dans l'enseignement secondaire artistique de transition ou de qualification du secteur 10 : Beaux-Arts, groupes : Arts et sciences, Arts plastiques ou Danse	attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (**annexe H6**)	0
inscrit dans l'enseignement secondaire technique de transition ou de qualification ou dans l'enseignement professionnel du secteur 6 : Arts appliqués, groupes : Arts décoratifs, Arts graphiques, Audiovisuel ou Orfèvrerie	attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (**annexe H6**)	0
né(e) entre le 15 octobre 2000 et le 31 décembre 2006 inclus		
inscrit dans l'enseignement obligatoire supérieur, obligatoire ou de promotion sociale organisé ou subventionné par la Communauté française	attestation d'inscription en qualité d'élève régulier dans l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, de promotion sociale, secondaire à horaire réduit (CEFA., organisé ou subventionné par la CF)	74 € / 74 €
autre cas né(e) avant le 15 octobre 2000		184 €

Date et Signature de l'élève majeur ou du responsable
(Nom et prénom:.....)

Je reconnais par la présente avoir pris connaissance du Règlement d'Ordre Intérieur pour les élèves de l'Académie

Conformément au Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD), applicable à partir du 25 mai 2018, la loi prévoit une obligation de déclaration des traitements de données. Toutefois, le traitement réalisé par les établissements d'enseignement concernant leurs élèves et étudiants est exempté de déclaration.

Conformément à la loi du 08/12/1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données à caractère personnel renseignée sur cette fiche (ainsi que ses documents annexes) sont enregistrées et traitées par l'établissement dont mention sur la présente fiche d'inscription, dans la stricte finalité de l'administration des élèves.

Ces données seront transmises à la Fédération Wallonie-Bruxelles, pouvoir subventionnant et de contrôle pour l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit.

Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit non seulement auprès de l'établissement précité mais également auprès de la Direction de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, situé rue A. Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles (esahr@cfwb.be).